

Séance du 4 mars 2010

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Jean-Paul DUREY qui donne pouvoir à Monsieur Michaël TAILLARD. Madame Françoise LONGO est secrétaire de séance.

1. Comptes de gestion 2009

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2009 dressés par le Percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans pour les comptabilités des budgets Commune, Assainissement et CCAS.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2. Comptes administratifs 2009

Président de séance : Monsieur Wilfried QUICHANTE

Le Conseil Municipal délibère, hors la présence du Maire, et vote les comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et CCAS. Il constate qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2009 dressés par le Percepteur.

Résultats de l'exercice :

Budget Commune (principal) :

Fonctionnement : excédent de 9 251.50 €

Investissement : excédent de 773.18 €

Budget Assainissement :

Fonctionnement : excédent de 679.58 €

Investissement : excédent de 39 198.40 €

Budget CCAS :

Fonctionnement : déficit de 194.60 €

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3. Affectation des résultats

Budget CCAS

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent 328.92 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 328.92 € au compte R002

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Budget Assainissement

Résultat de clôture en fonctionnement : + 10 294.46 €

Résultat de clôture en investissement : + 41 985.70 €

Restes à réaliser néant

Résultat : 41 985.70 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement de 41 985.70 € au compte R001 et l'excédent de fonctionnement de 10 294.46 € au compte R002

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Budget Commune

Résultat de clôture en fonctionnement : + 94 238.13 €

Besoin de financement :

Résultat de clôture en investissement : - 2 082.87 €

Restes à réaliser : dépenses : - 3 644.58 €

Restes à réaliser : recettes : 0.00€

Résultat : - 5 727.45 €

Considérant que le besoin de financement est de 5 727.45 €, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 5 727.45 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 88 510.68 € au compte R002

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4. Orientations budgétaires

Les membres du Conseil ont délibéré sur les différentes recettes municipales comme les taxes locales, d'assainissement, d'affouage et sur les dépenses comme les subventions aux associations qui seront votées lors de la séance de vote des budgets.

5. Renouvellement de la convention ACFI

Selon l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, "les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité."

A cette fin, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition de l'ACFI du Centre de Gestion du Doubs pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6. Résiliation du Contrat Territorial Jeunesse

Le maire expose que le Contrat Territorial Jeunesse, géré par l'association Familles Rurales de Mamirolle, et soutenu par quatre communes et le Conseil Général du Doubs, est géré par une convention signée le 23 décembre 2008. Celle-ci courrait sur une période de trois ans, du 1er septembre 2007 au 31 août 2010.

Constatant le bilan mitigé des actions destinées aux adolescents des communes de Le Gratteris, La Chevillotte, Mamirolle et de Saône,

Vu la délibération du 19 janvier 2010 du Conseil Municipal de Saône

Vu la délibération du Conseil Général en date du 15 février 2010 portant sur la fin du CTJ au 31 août 2010

Le Conseil Municipal entérine la décision de non reconduction du Contrat Territorial Jeunesse après le 31 août 2010.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7. Aménagement de trottoirs : choix de l'entreprise

Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 26 février 2010 et a étudié avec le bureau d'ingénierie BEJ les quatre offres suivantes :

- VERMOT TP	délai 4 semaines	37 705.00 € H.T
- SACER	délai 2 semaines	34 405.50 € H.T
- TP BONNEFOY	délai 3.5 semaines	28 820.20 € H.T
- STD	délai 3 semaines	35 268.00 € H.T

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le rapport de l'analyse des offres pour l'aménagement de trottoirs sur la RD 221 et après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise TP BONNEFOY.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8. Achat d'un tracteur tondeuse

Le Maire propose l'achat d'un tracteur de pelouse d'occasion garanti 1 an livré avec bac pour la somme de 2700 € H.T (3229.20 € TTC), offre présentée par la Sarl MANZONI de Saône. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat de ce tracteur.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0